

Plus d'un million de licences dans un sport olympique

En 2014, plus d'un million de licences issues de fédérations olympiques ont été délivrées en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces sports olympiques représentent une licence sportive sur deux délivrée dans la région. Grâce à ses caractéristiques naturelles, certains sports sont davantage pratiqués en Auvergne-Rhône-Alpes. Les lacs et rivières favorisent la pratique de l'aviron dans les Savoie et du canoë-kayak en Ardèche. La présence de clubs de haut niveau peut également expliquer la part élevée de licences dans d'autres sports, comme le rugby. L'Ain est le département français qui concentre le plus grand nombre de licences en gymnastique pour 10 000 habitants, comme la Savoie en aviron. Les Alpes et la présence de nombreux domaines skiables font d'Auvergne-Rhône-Alpes la principale région française dans la pratique des sports olympiques d'hiver.

Thierry Geay, Philippe Bertrand, Insee

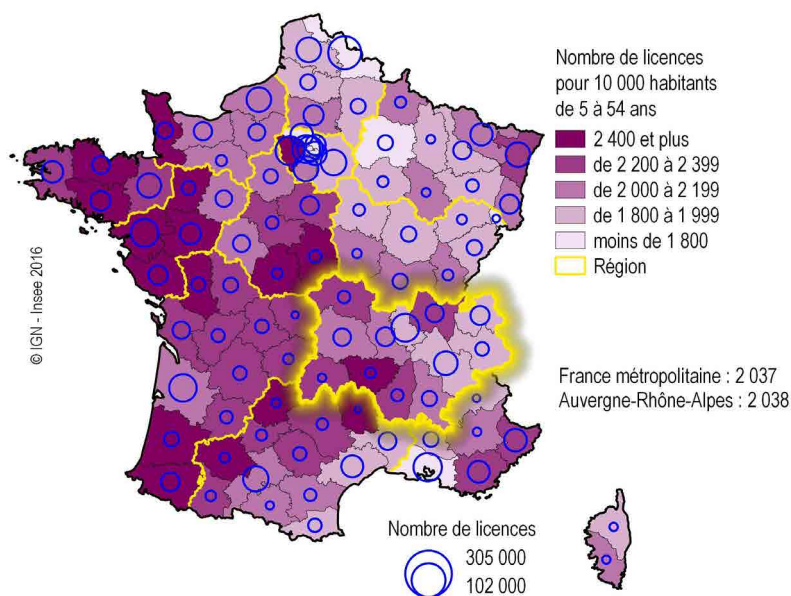
En août 2016, le Brésil accueille les 31^e Jeux olympiques de l'ère moderne à Rio de Janeiro. C'est le premier pays d'Amérique du Sud à recevoir cet événement. L'olympisme, restauré à l'initiative de Pierre de Coubertin en 1896, a depuis parcouru un énorme chemin. Plus question de tir à la corde, de saut sans élan ou de tir au cerf courant, mais 28 sports représentés pour un total de 306 épreuves, au sein desquelles la parité sera de mise : 54 % des épreuves seront disputées par des hommes, 44 % par des femmes et 2 % seront mixtes. Si seulement 14 délégations avaient été reçues à Athènes en 1896, plus de 200 sont attendues à Rio et avec elles plus de 10 000 athlètes.

La moitié des licences dans les fédérations de sports olympiques

À côté du caractère prestigieux des épreuves olympiques, l'activité physique est un vecteur d'équilibre et de développement personnel pour tout un chacun.

1 La pratique des sports olympiques d'été est plus forte dans les départements de la façade ouest du pays

Licences sportives délivrées par les fédérations (sports olympiques d'été) en 2014, par département



De nombreuses personnes font du sport, du footing ou de la randonnée par exemple, uniquement pour le loisir. D'autres sont licenciées ; pour elles, la pratique sportive s'inscrit dans le cadre d'un club, avec la possibilité de participer à des compétitions. En Auvergne-Rhône-Alpes, 2 158 000 licences ont été délivrées en 2014 par les différents acteurs du monde du sport, soit 14 % des licences délivrées en France métropolitaine. Ces licences sont réparties en trois types de fédérations d'importance inégale. Le groupe des fédérations uni-sports olympiques est de loin le plus important. Composé des 31 sports olympiques (28 sont présents aux JO d'été et 3 aux JO d'hiver), il compte environ 1 100 000 licences, soit la moitié des licences. Les fédérations uni-sports non olympiques regroupent, quant à elles, 58 disciplines pour 291 000 licences. Enfin, le troisième groupe est celui des fédérations

multi-sports. Ce sont 23 fédérations ou unions autour du sport scolaire ou universitaire, du monde du travail, de la retraite ou encore du handicap. Elles comptent 767 000 licences.

La région se distingue par le poids élevé des fédérations multi-sports, qui représentent 36 % de l'ensemble (contre seulement 32 % au niveau France métropolitaine), et un niveau de licences dans les sports non olympiques dans la moyenne nationale (autour de 13 %). En conséquence, les licences issues de fédérations de sports olympiques ne représentent que 51 % dans la région, contre 54 % en France métropolitaine et 61 % en Normandie, où cette part est la plus élevée. Néanmoins, du fait de sa population, Auvergne-Rhône-Alpes est la 2^e région française derrière l'Île-de-France selon le nombre de licences des fédérations de sports olympiques (plus d'un million).

2 Auvergne-Rhône-Alpes sur le podium en aviron, escrime et rugby

Licences délivrées en Auvergne-Rhône-Alpes par les fédérations représentant au moins une discipline olympique

Fédération		Rang parmi les 13 régions françaises	Nombre de licences	Nombre de licences pour 10 000 habitants en âge de pratiquer	Indice de spécificité par rapport à la France métropolitaine
JO d'été	Aviron	1	6 994	14	1,35
	Escrime	2	7 359	17	1,12
	Rugby	3	51 904	133	1,32
	Basket-ball	4	74 959	192	1,24
	Natation	4	38 102	77	1,09
	Golf	4	47 026	77	0,97
	Taekwondo	5	6 909	18	1,12
	Gymnastique	5	36 160	83	1,01
	Tennis	6	134 423	248	1,04
	Triathlon	6	5 554	11	1,01
	Badminton	6	21 948	56	1,00
	Haltérophilie	6	6 327	13	1,00
	Lutte	6	2 029	5	0,92
	Cyclisme	7	16 693	28	1,22
	Volley-ball	7	10 767	24	0,96
	Hockey	8	1 168	3	0,61
	Équitation	9	81 300	183	0,98
	Tir	9	19 605	32	0,96
	Tir à l'arc	9	8 246	14	0,94
	Voile	9	22 570	38	0,70
Football	10	242 648	547	1,01	
Athlétisme	10	28 441	52	0,92	
Judo	10	63 627	143	0,94	
Tennis de table	10	18 818	35	0,77	
Boxe	11	4 484	9	0,84	
Canoë-kayak	11	3 318	7	0,67	
Handball	12	46 464	139	0,77	
JO d'hiver	Ski	1	73 617	125	4,64
	Hockey sur glace	1	4 283	10	1,75
	Sports de glace	3	3 733	8	1,18

Nombre de licences : ensemble des licences délivrées par une fédération. La FF de rugby comprend le rugby à XV (discipline non olympique) et le rugby à 7 (discipline olympique).

La fédération de pentathlon moderne n'apparaît pas dans le tableau en raison du faible nombre de licenciés.

Note de lecture : Auvergne-Rhône-Alpes est au premier rang des régions pour l'aviron avec 14 licences pour 10 000 habitants en âge de pratiquer.

L'indice de spécificité (cf. « Définitions et méthodes ») correspondant s'élève à 1,35, ce qui indique que le nombre de licences en aviron est supérieur de 35 % à celui de la France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine

Sources : MEOS, licences sportives 2014 ; Insee, Recensement de la population, estimation de population 2013

Une position reine pour la pratique des disciplines olympiques d'hiver

Région de haute montagne, Auvergne-Rhône-Alpes a accueilli les Jeux olympiques d'hiver à trois occasions : en 1924 à Chamonix pour les premiers JO d'hiver, en 1968 à Grenoble puis en 1992 à Albertville. Elle occupe la première place nationale pour la pratique des sports spécifiques aux JO d'hiver, avec 165 licences pour 10 000 habitants en âge de pratiquer, contre 43 au niveau national (cf. Définitions

La DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les sportifs de haut niveau

Alors que débutent les Jeux olympiques de Rio, il est utile de rappeler les missions de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes en matière de sport de haut niveau. Suite à la fusion des régions au 1^{er} janvier 2016, elle maintient son accompagnement à destination des sportifs listés et des structures sportives labellisées sur le nouveau périmètre régional. Son objectif est la réussite des sportifs de haut niveau, tout en favorisant leur insertion professionnelle et en préservant leur intégrité physique.

Cette politique d'accompagnement s'articule autour de 3 axes :

- Le soutien aux structures auvergnates et rhônalpines du parcours de l'excellence sportive des fédérations ;
- L'aménagement scolaire, universitaire et professionnel des sportifs de haut niveau (SHN) ;
- La recherche d'un état de santé optimal grâce à un réseau de professionnels de santé compétents.

Ainsi, ce sont plus de 970 SHN, 1 080 espoirs, 400 sportifs sous convention de formation en centres de formation des clubs professionnels et 70 structures sportives labellisées qui sont suivis en 2016 par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour mener à bien ces missions, le service du sport de haut niveau s'appuie sur un réseau de partenaires impliqués :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire historique, participe de manière forte au financement du sport de haut niveau, que ce soit en direction des structures sportives ou directement pour le suivi individuel des sportifs (bilans d'orientation, bourses de formation, conventions d'insertion professionnelle) ;
- Les trois rectorats de la nouvelle région, à travers une convention qui précise les conditions d'accueil et de scolarisation des SHN dans les établissements scolaires ou universitaires de la région ;
- Les directions techniques nationales des fédérations avec qui une étroite collaboration a été instaurée pour répondre au mieux aux problématiques des SHN.

et méthode). La région devance très largement Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne-Franche-Comté. Elle est en tête pour le ski et le hockey sur glace. Elle figure en 3^e position pour les sports de glace, qui regroupent les disciplines suivantes : patinage artistique ou de vitesse, danse sur glace, curling, luge et bobsleigh. La situation est plus nuancée pour la pratique des seuls sports olympiques d'été. La région se retrouve alors au 8^e rang des régions de France métropolitaine, avec 2 038 licences pour 10 000 habitants (figure 1). Ce chiffre reste proche de la moyenne française. Le trio de tête des régions les plus licenciées dans un sport olympique d'été se trouve sur la façade ouest du pays avec les Pays de la Loire, la Bretagne et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. La région Île-de-France occupe quant à elle la dernière place avec 1 710 licences pour 10 000 individus en âge de pratiquer.

Au-delà de ce classement moyen, Auvergne-Rhône-Alpes est plutôt bien classée pour quatre sports qui ont une place de choix dans les épreuves olympiques d'été : l'aviron, l'escrime, la natation et la gymnastique (figure 2). La présence de grands lacs et de rivières favorise ainsi la pratique de l'aviron dans la région, première devant Provence-Alpes-Côte d'Azur. Auvergne-Rhône-Alpes occupe aussi la deuxième place pour l'escrime derrière l'Île-de-France, la quatrième place pour la natation et la cinquième pour la gymnastique (figure 3). Concernant les sports collectifs, elle monte sur la troisième place du podium pour le rugby, derrière les régions traditionnelles d'accueil du sud-ouest (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes) et portée par la présence de plusieurs clubs de haut niveau. Elle est enfin quatrième pour la pratique du basket-ball.

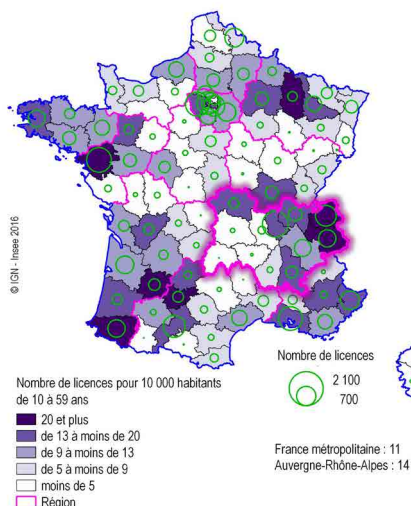
Une plus grande part de licenciés dans les départements ruraux

Au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Rhône compte, pour la quasi-totalité des sports olympiques, le plus grand nombre de licences. Il se place au 4^e rang des départements français, en adéquation avec l'importance de sa population. Quatre sports échappent à cette règle : le badminton où le Rhône figure en 2^e position derrière l'Isère, le canoë 3^e derrière la Haute-Savoie et l'Ardèche, la lutte 2^e derrière le Puy-de-Dôme et le rugby 3^e derrière l'Isère et le Puy-de-Dôme.

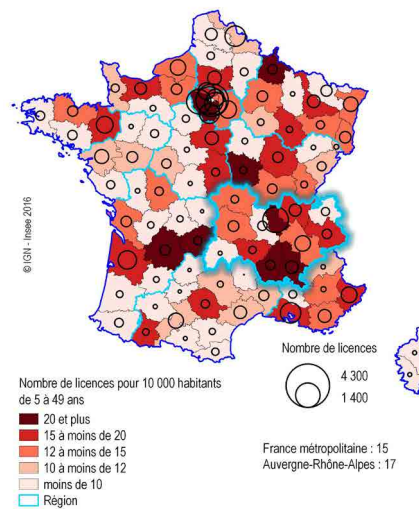
En revanche, si on considère le nombre de licences pour 10 000 habitants en âge de pratiquer, les départements les plus ruraux s'imposent. Sur l'ensemble des 28 sports olympiques d'été, les deux départements les moins peuplés, la Haute-Loire

3 Licences sportives délivrées en 2014, par département

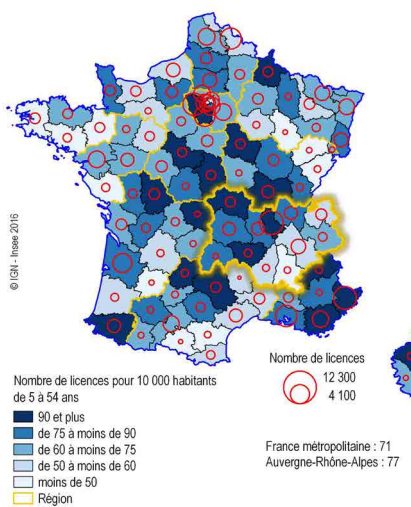
Fédération Française d'Aviron



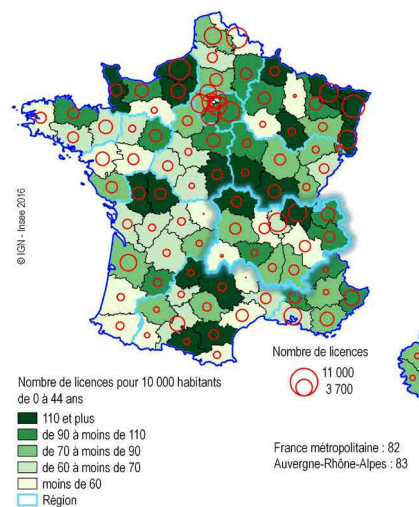
Fédération Française d'Escrime



Fédération Française de Natation



Fédération Française de Gymnastique



Sources : MEOS, licences sportives 2014 ; Insee, Recensement de la population, estimation de population 2013

et le Cantal, obtiennent les deux premières places et pointent aux 12^e et 22^e rang des départements français, avec respectivement 2 420 et 2 370 licences pour 10 000 habitants. Les autres départements se situent beaucoup plus loin dans le classement, et d'autant plus loin qu'ils sont peuplés.

Le football reste le sport le plus populaire

Le football est de très loin le sport le plus pratiqué au niveau national ; avec 2 millions de licences, il compte pour un quart du total des sports olympiques d'été. Le constat est le même dans presque tous les départements de France métropolitaine, dont ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans la région, certains sports concentrent un grand nombre de licences au sein d'un même département. 42 % des licences régionales de la fédération de taekwondo se situent dans le Rhône, 35 % des licences en lutte dans le Puy-de-Dôme et une licence sur quatre en hockey sur gazon dans la Loire. La Haute-Loire compte également

60 licences pour 10 000 habitants en haltérophilie contre une moyenne de 13 en France métropolitaine (figure 4). L'Ardèche, forte de ses nombreuses rivières, s'est fait une spécialité dans la pratique du canoë-kayak : 25 licences pour 10 000 habitants, contre 12 en Haute-Savoie et 10 en France métropolitaine.

L'Ain et la Savoie tout en haut du podium pour la gymnastique et l'aviron

Deux départements régionaux se placent au premier rang des départements français : l'Ain avec plus de 7 000 licences en gymnastique (soit un nombre identique à celui enregistré dans le Rhône, pour une population concernée trois fois moins nombreuse) et la Savoie pour l'aviron. D'autres figurent en très bonne position dans le top 5 des départements français : la Haute-Loire et la Haute-Savoie au second rang pour l'haltérophilie et l'aviron, le Puy-de-Dôme au 3^e rang pour la lutte, la Loire et la Drôme au 4^e rang pour le basket-ball et l'escrime, et le Cantal au 5^e rang pour le football (près

d'un Cantalien sur dix de 5 à 49 ans possède une licence de football).

À l'inverse, au sein de la région, certains sports sont très en dessous des moyennes constatées ailleurs, et ce dans la plupart des départements. Il s'agit le plus souvent de disciplines qui bénéficient de fortes particularités géographiques ou historiques, comme la voile ou le canoë très implantés en Bretagne ou le hockey sur gazon dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Enfin, d'autres sports sont pratiqués de manière plus homogène dans l'ensemble des départements de la région. C'est notamment le cas du judo, mais aussi dans une moindre mesure du tennis, du tennis de table, du tir et du tir à l'arc, de l'équitation ou du badminton. Pour l'ensemble de ces sports, le rapport entre le nombre de licences pour 10 000 habitants dans le premier et le dernier département de la région est inférieur à 2.

Le sport-boules : une spécialité d'Auvergne-Rhône-Alpes

Parmi les fédérations de sports non olympiques, 5 sur 58 regroupent près de la moitié des licences métropolitaines, soit plus d'un million d'unités : pétanque, karaté, randonnée pédestre, sports sous-marins

4 Des spécificités diverses selon les départements

Sports les plus surreprésentés par rapport à la France métropolitaine

	1 ^{er} spécificité		2 ^e spécificité		3 ^e spécificité	
	Sport	Indice	Sport	Indice	Sport	Indice
Ain	Gymnastique	2,4	Rugby	1,5	Aviron	1,3
Allier	Gymnastique	1,7	Natation	1,5	Football	1,5
Ardèche	Canoë-kayak	2,4	Rugby	2,1	Cyclisme	1,6
Cantal	Rugby	3,9	Cyclisme	1,9	Football	1,7
Drôme	Rugby	2,2	Cyclisme	1,9	Triathlon	1,7
Isère	Rugby	1,9	Badminton	1,3	Taekwondo	1,3
Loire	Basket-ball	2,5	Volley-ball	1,6	Hockey	1,6
Haute-Loire	Haltérophilie	4,6	Handball	1,7	Football	1,6
Puy-de-Dôme	Lutte	3,9	Rugby	2,4	Athlétisme	1,6
Rhône	Taekwondo	1,8	Aviron	1,7	Escrime	1,6
Savoie	Aviron	3,3	Haltérophilie	2,2	Cyclisme	1,6
Haute-Savoie	Aviron	2,5	Voile	1,6	Cyclisme	1,5

Note de lecture : dans l'Ain, le nombre de licences de gymnastique pour 10 000 habitants en âge de pratiquer est 2,4 fois supérieur à celui en France métropolitaine (cf. « Définitions et méthodes »).

Sources : MEOS, licences sportives 2014 ; Insee, Recensement de la population, estimation de population 2013

et cyclotourisme. Dans ce groupe, les diversités régionales sont parfois très prononcées. Ainsi, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes recueille 80 % des licences françaises de pelote basque, plaçant ce sport au 5^e rang des sports non olympiques de cette région. Le roller est au 4^e rang dans les Pays de la Loire. Près de la totalité des licences du jeu de Paume et de longue Paume sont recensées dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie, comme huit licences sur dix de la course landaise sont

en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Les spécificités d'Auvergne-Rhône-Alpes se trouvent d'une part dans le sport-boules aussi appelé « La Lyonnaise », avec 63 % des licences nationales, mais aussi dans d'autres activités liées à la richesse et à la diversité de ses sites naturels comme l'escalade, le vol libre, les sports de traîneau, les joutes ou la pêche à la mouche avec, pour ces derniers, une présence dans l'ensemble des licences françaises supérieure à 25 %. ■

Définitions et méthode

Source : recensement réalisé par la Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques, auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports. Ces dernières constituent le champ de l'enquête. La période de recensement 2014 correspond, selon les fédérations et leur organisation, à l'année 2014 ou à la saison 2013-2014.

Licence : ne sont comptabilisées dans les licences que les adhésions à une fédération qui donnent lieu au paiement d'une cotisation annuelle. Le recensement se fait au lieu de résidence de la personne concernée et non au lieu de pratique.

Licence/licencié : dans l'ensemble de la publication, il est fait référence à un nombre de licences et non pas de licenciés, conformément aux données disponibles dans le fichier source. On a donc un très grand nombre de doubles comptes, en particulier dès qu'on intègre les fédérations scolaires et universitaires.

Nombre de licences pour 10 000 habitants en âge de pratiquer : pour chacun des sports olympiques, une tranche d'âge de pratique optimum est retenue. Ces tranches résultent d'une analyse du fichier « Licences 2014 par âge – France ». Il s'agit de déterminer la plus petite tranche regroupant 90 % au moins des licences. Elles présentent l'intérêt de s'affranchir des différences, parfois très marquées, dans les répartitions par âge dans les territoires. Par exemple, on retiendra la population de moins de 44 ans pour la pratique de la gymnastique et celle de 10 à 74 ans pour la pratique du golf. Pour l'ensemble des sports olympiques (d'été comme d'hiver), la tranche d'âge retenue est celle de la population de 5 à 54 ans.

Indice de spécificité : l'indicateur utilisé est le nombre de licences délivrées par une fédération sportive pour 10 000 habitants en âge de pratiquer. L'indice de spécificité est le rapport entre la valeur de cet indicateur en Auvergne-Rhône-Alpes et celle pour la France métropolitaine. Un indice de spécificité égal à 2 indique que le nombre de licences délivrées pour 10 000 habitants en âge de pratiquer dans le territoire (région ou département) est deux fois supérieur à celui de la France métropolitaine. Un indice de spécificité égal à 0,80 indique que le nombre de licences délivrées pour 10 000 habitants en âge de pratiquer dans le territoire est inférieur de 20 % à celui constaté en France métropolitaine.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédactrice en chef :

Aude Lécroart

ISSN en cours (imprimé)

ISSN 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- « Terrains de grands jeux : équipement sportif le plus proche », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 4, mai 2016
- « Une large gamme d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 11, novembre 2014



Insee
Mesurer pour comprendre